



**ACADEMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE
DOS**

Réf. : DOS/DB/MLG/2025-18

Affaire suivie par :

Marie-Laure GASTÉ

☎ : 01.30.83.41.56

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	Rectorat	INSPE
A	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etabls. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
A	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
A	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
Écoles	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
Écoles privées		
Collèges privés		
Lycées privés		
MELH		
LYCEE MILITAIRE		
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	2 p.
Annexes	32 p.
Total	33 p.

Versailles, le 22 septembre 2025

**Le Recteur de l'académie de
Versailles**

à

**Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement**

**S/C de mesdames et messieurs les
directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale**

**Objet : STRUCTURES ET SERVICES – Campagne de rentrée
Répartition de services – Année scolaire 2025-2026**

NOUVEAUTÉS :
Création part modulable ISAE
Cf. annexe 1

Evolutions gestion des parts fonctionnelles de PACTE
Cf. annexe 6

CALENDRIER :
Campagne de rentrée du 30/09/2025 au 15/10/2025
Campagnes HSA évolutives Cf. annexe 2 page 1

CONTACT en cas de difficultés :
Cf. annexe 3

La procédure de remontée de « structures et services » suit les opérations de bilan de gestion et de mise à jour de vos TRM. Effectuée à partir du module « STS WEB », elle permet :

- la description du service de chaque enseignant,
- le calcul et la mise en paiement automatique des heures supplémentaires année (HSA),
- la gestion de certaines indemnités liées au service (professeur principal, CPGE, DDFPT,...),
- la gestion des indemnités pour missions particulières IMP,
- la gestion des parts fonctionnelles de PACTE

Il est toutefois possible **d'anticiper la saisie des IMP et PACTE dès lors que votre bascule d'année est effectuée.**

Les informations recueillies alimenteront la « base relais » utilisée par l'administration centrale de notre ministère pour la répartition des moyens entre académies. Elle est parallèlement exploitée pour le calcul d'indicateurs nationaux utiles au calibrage des besoins en personnels enseignants. En conséquence, il importe que les saisies soient exhaustives.

Le constat des heures effectuées devant élèves et celui des heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) seront également analysés par l'académie pour répartir les moyens entre établissements.

Parts fonctionnelles de Pacte :

J'attire votre attention sur les modalités de gestion des parts fonctionnelles de Pacte décrites à l'annexe 6, qui connaissent certaines évolutions. La gestion de cette indemnité dans STS-WEB permet notamment de générer les lettres de mission des bénéficiaires qu'il vous appartient de conserver au sein de votre établissement. Elles constituent une pièce justificative dans le cadre du suivi du Pacte et plus largement, dans celui du dispositif de contrôle interne mentionné à l'annexe 6, page 2.

Rappel HSA non spécialisées :

Depuis la rentrée scolaire 2024, le taux de conversion des HSA non spécialisées en HSE (mise en paiement dans ASIE) est de 30 HSE pour 1 HSA.

J'insiste particulièrement sur les instructions suivantes :



- Veiller à la qualité de la sélection des matières enseignées, elles sont utilisées par le SIEC (via l'application IMAGIN) pour convoquer les enseignants comme correcteurs d'examens aux épreuves qui relèvent de leur compétence.
- Veiller à la correcte attribution des indemnités de sujétions, des reprises par les services de gestion sont trop souvent nécessaires pour cause d'attribution erronée (cf. annexe 1).
- Bien vérifier toutes les données, notamment au moyen des éditions de contrôle existantes dans STS WEB, avant de valider la campagne. En faire de même lors des campagnes évolutives.
- Afin d'éviter toute interruption ou lenteur de connexion, ne pas attendre les derniers jours pour commencer la saisie.

Les six annexes jointes à cette circulaire vous permettent de disposer de toutes les informations utiles à un bon déroulement de votre remontée. Si des évolutions réglementaires ou de l'application le nécessitent, une nouvelle publication les prendra en compte.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé Benoît VERSCHAEVE

PJ :

Annexe 1 : STS-WEB Précisions de gestion

Annexe 2 : STS-WEB Aide à la saisie

Annexe 3 : Contacts en cas de difficulté

Annexe 4 : Procédure d'attribution des HSA suppléances supérieures à 15 jours

Annexe 5 : STS-WEB codes à utiliser pour les épreuves faisant l'objet d'une affectation automatique (Baccalauréat Général et Baccalauréat Technologique)

Annexe 6 : Gestion des parts fonctionnelles de PACTE